





# ACTUALITES COMMUNALES

## Contactez votre Administration :



086/32.02.50 ou 086/32.21.22

@ [administration@sommeleuze.be](mailto:administration@sommeleuze.be)

Site : [www.sommeleuze.be](http://www.sommeleuze.be)



**Horaires : du lundi au samedi de 8h à 12h. Après-midi sur rendez-vous. Le jeudi : de 15h30 à 19h00 (hors vacances scolaires).**

Nos services sont disponibles durant les heures d'ouverture des bureaux sans rendez-vous. Toutefois, nous ne pouvons que vous conseiller de nous contacter avant de vous présenter. Le collaborateur que vous souhaitez rencontrer pourrait être en réunion, en formation ou en télétravail et ne pas être disponible immédiatement. Pour éviter toute attente donc, nous vous conseillons de nous contacter par téléphone ou par mail avant de vous déplacer.



## MARIAGES

/

**Retrouvez les photos des mariés sur le site de la Commune (page d'accueil - Somme-Leuze en images).**



## DECES

Le 13/12/22 : Elisabeth Simeon âgée de 88 ans

Le 20/12/22 : Georges Brugge âgé de 93 ans

Le 24/12/22 : Marguerite Vandebroek âgée de 98 ans

## /ETAT CIVIL

## /CONSEIL COMMUNAL

---

**Conseil communal le 6 février 2023 à 20h00 à la salle du Conseil**

---



Le Collège communal ainsi que tous les services de l'Administration et du Service de la Voirie vous souhaitent leurs bons vœux pour cette nouvelle année 2023.

## **/JOB'S MONITEURS- APPEL AUX CANDIDATURES !**

### **ACTIVITES 2023 – STAGES 2023**

L'Administration communale de Somme-Leuze souhaite procéder à l'engagement de moniteurs et aides-moniteurs pour ses activités et stages 2023.

Ceux-ci se dérouleront :

- ☛ Activités de détente : du lundi 20 février 2023 au vendredi 24 février 2023 ;
- ☛ Activités de printemps : du lundi 08 mai 2023 au vendredi 12 mai 2023 ;
- ☛ Stages d'été 2023 : du lundi 17 juillet 2023 au vendredi 11 août 2023 ;

Les conditions d'engagement :

- Avoir 16 ans accomplis au moment de l'activité pour être aide-moniteur ;
- Avoir 18 ans accomplis au moment de l'activité pour être moniteur ;
- Être libre de tout engagement ;
- Être étudiant(e) !! ;
- Se présenter à l'entretien individuel (pour les nouvelles candidatures 2023) ;
- Être motivé(e) et intéressé(e) par l'animation d'enfants.

**Si tu es intéressé(e) par cette expérience, tu peux envoyer ta candidature, à l'attention de Madame Jessica CARPENTIER, Echevine de la jeunesse ([carpentierjessica@hotmail.be](mailto:carpentierjessica@hotmail.be)) ou à l'Administration Communale de Somme-Leuze, rue du Centre 1 à 5377 Baillonville.**

Précise tes préférences pour les tranches d'âges avec lesquelles tu serais plus à l'aise, tes loisirs, tes aptitudes sportives ou autres qualités artistiques et musicales. Une expérience probante dans le domaine de l'animation ou l'obtention d'un diplôme de formation reconnu dans le secteur de la jeunesse (Patro, J&S, etc.) est un plus.

Si possible mentionne déjà un numéro de compte bancaire sur lequel tu percevras ta future rémunération. Sur ton CV, mentionne également ton numéro de registre national ainsi que ta date de naissance et ton lieu de naissance.

**Si tu as la moindre question à propos des stages, n'hésite pas à contacter M. Nicolas CHISOGNE, Coordinateur extrascolaire, au 086/32.09.06 ou via [nicolas.chisonge@sommeleuze.be](mailto:nicolas.chisonge@sommeleuze.be), Mme Jessica CARPENTIER, Echevine de la jeunesse au 0474/20.25.18 ou contacter Mme Céline JOTTARD, Responsable du service du personnel au 086/32.02.54 ou via [celine.jottard@sommeleuze.be](mailto:celine.jottard@sommeleuze.be).**

Alors si l'ambiance des activités extrascolaires te tente et que tu es prêt(e) à t'investir dans un job passionnant, n'hésite plus et viens rejoindre l'équipe d'animation de ta Commune !

## **/ACCÈS DU CAMION DE DÉNEIGEMENT**

Lors des périodes hivernales, nous vous demandons de ne pas entraver le passage des camions de déneigement. Dès lors, merci de veiller à vous garer de manière à ce que celui-ci puisse passer et à continuer de déneiger votre quartier. Il arrive relativement souvent que celui-ci ne sache pas passer à cause de véhicules mal garés.

D'avance, nous vous remercions.

## **/VOTRE AGENT DE QUARTIER VOUS PARLE ...**

Comme vous le savez, tout propriétaire d'immeuble est obligé d'apposer ou de permettre le placement par l'administration communale du n° de maison qui lui est attribué. Nous attirons votre attention sur le fait qu'il doit être placé (pour les services de secours) de façon visible à l'extérieur et à front de rue et ce, dans les huit jours qui suivent la réception de ladite plaque ou de la notification de ce numéro. Il est interdit de le masquer, de l'arracher, de le déplacer ou de le dégrader d'une manière quelconque. En cas de changement de numéro, l'ancien devra être traversé d'une barre noire et ne pourra être maintenu que deux ans au plus. Si des travaux quelconques à l'immeuble entraînent nécessairement la suppression du numéro, ce dernier devra être rétabli au plus tard huit jours après la fin des travaux.

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Zone de Police Condroz-Famenne 083 68 73 00**

## **/NOUVELLES RÈGLES EN MATIÈRE DE BIEN-ÊTRE** **ANIMAL**

L'utilisation d'accessoires ou de produits causant aux animaux des douleurs, des souffrances ou des lésions évitables est désormais interdite selon un récent arrêté du Gouvernement wallon.

C'est pourquoi il est interdit d'utiliser en Wallonie :

- Les colliers électriques ;
- Les colliers étrangleurs ;
- Les colliers à pointes ;
- Les aquariums sphériques ;
- Les aquariums dont la contenance est inférieure à 10 litres.

Toutefois, certaines dérogations sont prévues, notamment pour les chiens de la Sécurité civile, de la Police fédérale et locale, de la défense et des douanes.

Quant à l'utilisation du collier étrangleur, une dérogation peut être accordée pour les particuliers sur base d'une attestation vétérinaire.

Sachez qu'une période de transition d'un an est prévue pour l'usage de colliers étrangleurs et de colliers électriques dans les clubs canins et pour les maîtres-chiens, ainsi que pour les colliers électriques combinés à une clôture enterrée.

**Pour tout renseignement : [www.wallonie.be](http://www.wallonie.be)**

# **/AVIS AUX PROPRIETAIRES DE PÂTURES**

Régulièrement, la Commune doit faucher l'herbe des fossés afin d'éviter des problèmes d'inondation. Lors de cette fauche, il arrive souvent que des clôtures, laissées au sol par les propriétaires, enrayent les machines où soient, elles-mêmes, abîmées. C'est pour éviter ce genre de problèmes que nous demandons aux propriétaires de pâtures de veiller à ne pas laisser leur clôture sur le sol à proximité des fossés.

D'avance, nous vous remercions.

## **/CONSEIL CONSULTATIF COMMUNAL DES AÎNÉS**

**Si vous êtes disponible et intéressé par des projets constructifs concernant nos aînés, venez nous rejoindre au CCCA !**

Quelles sont les conditions pour intégrer le Conseil Consultatif des Aînés :

- Être domicilié dans la Commune de Somme-Leuze.
- Avoir 60 ans ou plus.
- Introduire sa candidature par mail ou par téléphone avant le 31 janvier 2023.

Voici un aperçu des activités et projets déjà réalisés :

1. Mobilité pour tous en collaboration avec le CPAS et Intégra Plus.
2. Journées de sensibilisation à la sécurité en collaboration avec les services de police :
  - Conduite automobile sur simulateur.
  - Contacts et prévention des vols avec les policiers de proximité.
  - Gravure de véhicules.
  - Stand présentant l'hélicoptère de Bra sur Lienne, affiliation et fonctionnement.
3. Après-midi consacré à la révision du Code de la route avec la Police Fédérale.
4. Après-midi consacré aux modalités de l'obtention du permis de conduire par la Police.
5. Activités annuelles dans les écoles pour les élèves de 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> année primaire : sensibilisation à la sécurité et aux soins en collaboration avec la Police et la Croix Rouge.
6. Conférence sur la maladie d'Alzheimer avec le partage d'expériences.
7. Organisation et distribution des 750 boîtes « frigo » en collaboration avec les mouvements de jeunes de chaque entité communale et le CPAS.
8. Organisation et participation à diverses réunions à Ciney et Namur.
9. Organisation annuelle du concours de pétanque.
10. Visite des entreprises Evocells et Tilman, situées dans nos zonings.
11. Activités récréatives diverses.

La fréquence des réunions est de une fois par mois, principalement le jeudi de 17 H à 19 H à Baillonville.

Vous êtes intéressé ? Vous souhaitez poser votre candidature ?

N'hésitez pas à contacter :

**Marianne COLLIN-FOURNEAU, Présidente du CPAS**

[marianne.fourneau@cpas.sommeleuze.be](mailto:marianne.fourneau@cpas.sommeleuze.be)

**GSM : 0496/629931**

**Jules LECOMTE, Président du CCCA**

[jules27@scarlet.be](mailto:jules27@scarlet.be)

**GSM : 0474/497810**

## /TAXE DE SEJOUR

Lors de sa séance du 24/10/2022, le Conseil communal a voté une taxe de séjour s'appliquant aux hébergements touristiques situés dans la Commune et proposés à la location.

Cette taxe est, notamment, justifiée par la nécessité de faire contribuer les occupants d'infrastructures touristiques aux charges de la Commune.

L'imposition est annuelle avec situation au 1er janvier de l'exercice. Le montant de la taxe est calculé en fonction de la capacité d'accueil de l'hébergement ; certaines exemptions sont toutefois prévues.

Nous vous invitons à prendre connaissance du règlement-taxe et du formulaire de déclaration sur notre site internet : <https://www.sommeleuze.be/vie-communale/vie-pratique/impots-locaux/taxe%20de%20sejour.pdf/view>

**Tout propriétaire de ce type de logement est prié de prendre contact avec l'Administration communale, Service des taxes au 086/320.261 afin de procéder à la déclaration des éléments nécessaires à la taxation.**

En cas de non-déclaration avant le 31 mars prochain, des majorations ont été prévues dans le règlement-taxe.

## /ATTENTION : INTERDICTION D'UTILISER DES GOBELETS EN PLASTIQUES JETABLES LORS DES MANIFESTATIONS



L'utilisation des gobelets en plastique jetables **est interdite depuis le 1 janvier 2021**. L'Administration communale propose donc depuis cette date 7500 gobelets réutilisables **à prêter gratuitement** pour vos événements (sous réserve d'acceptation du Collège) et cela dans le but d'offrir une alternative écologique à cette interdiction.

La demande de prêt doit être introduite via un formulaire ([www.sommeleuze.be](http://www.sommeleuze.be)) **au plus tard 30 jours avant la manifestation** au Service Environnement de la Commune. Les gobelets doivent être rendus 3-5 jours après la manifestation, nettoyés par une société de nettoyage agréée.

**Les modalités ainsi que tous les documents à consulter et à remplir sont disponibles sur : [www.sommeleuze.be](http://www.sommeleuze.be)**

**Pour tout renseignement, vous pouvez contacter le Service Environnement : Julie Hautenaue, 086/32.02.55 ou via [julie.hautenaue@sommeleuze.be](mailto:julie.hautenaue@sommeleuze.be)**





# CULTURE



## /A TRAVERS L'HISTOIRE DE NOS VILLAGES...

**L'AFFOUAGE, UNE PRATIQUE ANCESTRALE OÙ LE BOIS DE CHAUFFAGE ÉTAIT DONNÉ AUX HABITANTS.**

Il fut tout un temps où les habitants des villages recevaient une part de bois de chauffage à couper dans les biens communaux. Cette pratique est révolue depuis plus d'un siècle, elle permettait aux habitants des villages de couper une part de bois bien déterminée et ce sous certaines conditions. A ce jour, quelques communes disposant de grandes surfaces forestières en Ardennes proposent à ses habitants la coupe de bois de chauffage à des conditions avantageuses. Les conditions ont quelque peu changé depuis lors. De nos jours, de moins en moins de communes peuvent supporter ce manque à gagner.

L'**affouage** est une pratique qui remonte au Moyen-Age. A cette époque, le seigneur des lieux accordait aux habitants de ses villages **le droit de récolter du bois de chauffage** sur les terres de son fief. Ce droit valait pour chaque foyer ("affouer" vient de l'ancien français et signifie "**allumer, faire du feu**") d'où le nom de cette pratique.

Ce droit a perduré chez nous jusqu'au début du 20<sup>ème</sup> siècle et était soumis à une série de conditions :

- Chaque foyer devait avoir un **domicile réel et fixe** dans la Commune ;
- Les personnes intéressées devaient **s'inscrire au mois de septembre** auprès du bourgmestre pour réserver leurs parts (une seule part par foyer en général, mais parfois la quantité était fonction du nombre d'habitants) ;
- Les produits de la coupe **ne pouvaient être revendus** à une tierce personne ;
- Tout **ce qui ne devait pas être coupé était griffé** à deux ou trois traits verticaux, ces bois ayant une circonférence de moins de 75 cm à 1m50 du sol ;
- Les parts (jusqu'à 15 stères) étaient estimées à l'œil par l'agent forestier et étaient **attribuées à la suite d'un tirage au sort** pour éviter le favoritisme ;
- **Un laps de temps d'une année** était donné pour la coupe et l'évacuation des bois ;
- Les baliveaux ne devaient être abattus qu'à la cognée jusqu'à **une demi-heure avant le coucher du soleil**.

Tout le bois était ramassé jusqu'aux brindilles qui entraient dans la confection des fagots pour alimenter le four à pain. Les chênes, hêtres et frênes qui faisaient partie de la portion, et qui n'avaient pas de valeur d'avenir, étaient marqués avec l'empreinte du marteau royal. Pour ces espèces, les houppiers (les branches ôtées des arbres retenus par l'exploitant) pouvaient également être enlevés. Le bois pouvait provenir également de taillis de charmes et de blanc-bois (bouleau-érable-merisier-sorbier).

Merci à Jean-Pierre Breuls, agent de la DNF dans notre Commune durant de nombreuses années, d'avoir transmis toutes ses connaissances à ce propos, glanés depuis bien longtemps.

**André Van Overschelde, pour le Cercle Historique ([andre.vanoverschelde@skynet.be](mailto:andre.vanoverschelde@skynet.be))**

Si l'histoire de nos villages vous intéresse, n'hésitez pas à consulter la page historique sur le site <http://www.sommeleuze.be/loisirs/culture/cercle-historique-de-somme-leuze/evenement>, et de vous adresser auprès de [carpentierjessica@hotmail.be](mailto:carpentierjessica@hotmail.be), Echevine de la Culture.



# ENVIRONNEMENT



## /UNE NOUVELLE VIE POUR VOS AMPOULES ET LAMPES

Parmi tous les gestes possibles pour réduire nos déchets et éviter de consommer à outrance les ressources naturelles de notre belle planète, il y a notamment le recyclage des ampoules et des vieilles lampes !

### LUMINEUX ET EFFICACE, LE RECYCLAGE!

Recupel est chargé du recyclage des **Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques**, catégorie dans laquelle figure les luminaires cassés. Les matériaux extraits des lampes et ampoules usagées ou cassées sont transformés en de nouvelles matières premières telles que du verre et du métal. Les matériaux qui composent les ampoules cassées peuvent être recyclés à 92 % et ceux des vieilles lampes à 77 %.

En les déposant au recyparc ou dans un point Recupel, vous permettez donc à ces objets d'être recyclés et réutilisés au mieux !

### UN DÉCHET QUI DEVIENT RESSOURCE

Grâce à cette dynamique d'économie circulaire, le déchet devient "ressource", et de nouveaux appareils pourront être fabriqués tout en préservant notre environnement.

Vos gestes de recyclage ont du sens !

Pour tout renseignement site [www.bep-environnement.be](http://www.bep-environnement.be)

## /LES CAPSULES À BOISSON DIRECTION LE SAC BLEU!

### **LES CAPSULES EN PLASTIQUE OU EN MÉTAL -> LE SAC BLEU**

A partir du 1er janvier 2023, les capsules de café, thé ou chocolat en plastique ou en métal sont autorisées dans le sac bleu. Les capsules ne doivent pas être rincées, elles peuvent donc être jetées avec le contenu que ce soit du marc de café, du thé ou de la poudre de cacao.

### **LES CAPSULES BIODÉGRADABLES -> POUBELLE RÉSIDUELLE. POURQUOI ?**

Certaines marques proposent désormais des capsules à boisson appelées biodégradables. Elles ne sont pourtant pas autorisées dans le sac réservé aux déchets biodégradables et doivent se mettre dans **les ordures ménagères...**

Pour tout renseignement site [www.bep-environnement.be](http://www.bep-environnement.be)

## /CHANGEMENT POUR LE RAMASSAGE DES DÉCHETS

A partir de ce début janvier, le ramassage de tous vos déchets se fera **les lundis** (sacs blancs/sacs bleus/cartons).

Pour tout renseignement site [www.bep-environnement.be](http://www.bep-environnement.be)

Le calendrier des ramassages est à consulter sur [www.sommeleuze.be](http://www.sommeleuze.be)





# NATURE



## /ATTENTION : BATRACIENS EN MIGRATION

A la fin de l'hiver, lors des premières soirées douces et pluvieuses, des milliers de batraciens entament leur migration printanière. Destination : les mares et les étangs qui les ont vus naître afin de s'y reproduire à leur tour. Ces déplacements débutent généralement fin février - début mars, à la tombée du jour. Les animaux peuvent parfois parcourir plusieurs kilomètres à travers bois et prairies.

Mais les **batraciens** affrontent bien des obstacles afin d'aller se reproduire, et les dangers auxquels ils sont confrontés n'ont rien de naturel. Les routes constituent un piège mortel : les animaux qui ne sont pas directement tués agonisent pendant de longues heures.

Interpellés par cette hécatombe, un petit groupe de citoyens agissant dans notre groupe Biodiversité, en collaboration avec Natagora, a décidé d'agir pour aider grenouilles et crapauds. Il s'agit de poser un geste important pour la biodiversité, les batraciens constituant un maillon indispensable au maintien des équilibres naturels.

- 1) **Soyons vigilants** à l'approche des panneaux élaborés par les élèves des **écoles primaires** de Somme-Leuze à divers endroits de la Commune. Ces panneaux indiquent les endroits où les batraciens ont l'habitude de traverser et où des bénévoles travaillent pour la Nature. **Attention à l'approche de ces personnes qui travailleront au bord des routes pendant plus d'un mois.**
- 2) **Vous êtes sensibles** à la sauvegarde de nos grenouilles, crapauds et tritons et vous désirez nous rejoindre en tant que bénévoles sauveteurs ? Alors n'hésitez pas et contactez-nous !

Que puis-je faire ? :



- Installation de protections le long de certains axes routiers aux cotés des bénévoles déjà sur place ;

- récolte des batraciens pour les aider à traverser aux cotés des bénévoles déjà sur place ;

- ralentir mon véhicule à l'approche des panneaux concernés.

**Contact : JPBreuls@hotmail.fr ou 086/32.22.39**

En collaboration avec Natagora



# CPAS

## /ÉNERGIE | RÉCAPITULATIF DES AIDES & PRIMES

**Ce tableau mis à jour le 09/01/2023 ne reprend que des dispositifs pour lesquels sont connus des textes légaux ou réglementaires.**

1	<b>Baisse temporaire de la TVA à 6 %</b> sur l'électricité et le gaz distribué par canalisations.	Jusqu'au 31/03/2023	<b>Fournisseur d'énergie</b> (automatique)
2	<b>Prime forfaitaire électricité &amp; gaz distribué par canalisations</b> octroyée sous certaines conditions ; n'en bénéficient pas les « clients protégés » ; est redevable d'une <i>cotisation spéciale énergie</i> la personne dont le revenu dépasse 62.000 € (125.000 € si imposition commune), des majorations sont prévues pour les personnes à charge.	<u>Électricité</u> : 122 € (avant 61 € pour 11/2022 & 61 € pour 12/2022) <u>Gaz</u> : 270 € (avant 135 € pour 11/2022 & 135 € pour 12/2022)	<b>Fournisseur d'énergie</b> (automatique)
3	<b>2ème prime forfaitaire électricité &amp; gaz distribué par canalisations</b> octroyée sous certaines conditions ; observations identiques à celles du point 2 ci-dessus.	1 <sup>er</sup> trimestre 2023 <u>Électricité</u> : 183 € <u>Gaz</u> : 405 €	<b>Fournisseur d'énergie</b> (automatique)
4	<b>Extension du tarif social</b> pour l'électricité et le gaz distribué par canalisations pour les titulaires du statut BIM.	Jusqu'au 31/03/2023	<b>Fournisseur d'énergie</b> (automatique sauf régularisation de cas particuliers)
5	<b>Prime forfaitaire de 300 €</b> (auparavant : 225 €) pour les ménages se chauffant au <b>gasoil ou au propane en vrac</b> .	Livraison du 15/11/2021 au 31/03/2023 Introduction demande jusqu'au 30/04/2023	<u><a href="https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-energie/mesures-gouvernementales-et/octroi-dune-allocation-de-300">À demander au SPF Économie</a></u> , tél. 0800/120 33 <u><a href="https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-energie/mesures-gouvernementales-et/octroi-dune-allocation-de-300">https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-energie/mesures-gouvernementales-et/octroi-dune-allocation-de-300</a></u>
6	<b>Allocation unique et forfaitaire de 250 € pour l'achat de pellets en vrac</b> sous certaines conditions : – Livraison minimale de 500 kg par camion-souffleur ou sur palettes, – Chauffage principal est un chauffage aux pellets, – Lors de la demande, n'être pas éligible et ne pas avoir introduit de demande pour l'allocation visée au point 5 ci-dessus, ni pour la prime fédérale de gaz (points 2 & 3 ci-dessus), – Ne pas avoir bénéficié du tarif social gaz (point 4 ci-dessus).	Livraison du 01/06/2022 au 31/03/2023 Introduction demande jusqu'au 30/04/2023	<u><a href="https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-energie/mesures-gouvernementales-et">À demander au SPF Économie</a></u> <b>Formulaires en cours d'élaboration</b> <u><a href="https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-energie/mesures-gouvernementales-et">https://economie.fgov.be/fr/themes/energie/prix-de-energie/mesures-gouvernementales-et</a></u>

7	<b>Allocation de chauffage</b> (Fonds social mazout) pour les ménages se chauffant au gasoil (vrac ou à la pompe), au pétrole lampant ou au propane en vrac, selon certaines catégories de revenus.	Pour chaque année	À demander au <b>CPAS</b> Madame GODU tél. 086/32.31.73 <a href="mailto:energie@cpas-sommeleuze.be">energie@cpas-sommeleuze.be</a>
8	<b>Tarif social conjoncturels</b> selon certaines conditions ou sur base d'une enquête sociale.	Introduction demande pour le 31/08/2023	Voir point 7 ci-dessus
9	<b>Aides financières liées aux factures d'énergie ou d'eau</b> (Fonds gaz & électricité, Fonds social de l'eau, Fonds des améliorations techniques) sous certaines conditions et octroyées sur base d'une enquête sociale.	Pour chaque année	À demander au <b>CPAS</b> Service social tél. 086/32.31.73 <a href="mailto:social@cpas-sommeleuze.be">social@cpas-sommeleuze.be</a>



## **/MAISON DES AÎNÉS « NOS MOHON »**

### **AGENDA DES ACTIVITÉS DE FEVRIER 2023**

Jeudi 02/02	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>« Marchons pour notre forme »!</b> pour celles &amp; ceux qui le désirent : départ de la maison des aînés à 14h (Julien) 🐣</li> <li>• <b>Jeux de cartes, jeux de société et discussions</b></li> </ul>
Lundi 06/02	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux de cartes ♥♣♦♠ - belote, rami, couillon</li> </ul>
Jeudi 09/02	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Visite de la chocolaterie Defroidmont à Erezée</b> (prendre contact pour la réservation)</li> </ul>
Lundi 13/02	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux de cartes ♥♣♦♠ - belote, rami, couillon</li> </ul>
Jeudi 16/02	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>« Marchons pour notre forme »!</b> pour celles &amp; ceux qui le désirent : départ de la maison des aînés à 14h (Julien) 🐣</li> <li>• <b>Jeux de cartes, jeux de société et discussions</b></li> </ul>
Lundi 20/02	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux de cartes ♥♣♦♠ - belote, rami, couillon</li> </ul>
Jeudi 23/02	<ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Sortie au restaurant</b> (prendre contact pour la réservation)</li> </ul>
Lundi 27/02	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Jeux de cartes ♥♣♦♠ - belote, rami, couillon</li> </ul>

Sauf précisions données dans le calendrier, la maison des aînés vous accueille de 14h00 à 17h00, dans la salle *Les Rabottis*, sise rue du Centre, 1a, 5377 Baillonville.

⚠ Les activités extérieures peuvent être modifiées en fonction de la météo !

Les animateurs bénévoles : Marie-Antoinette (0486/12.25.05), Julien (0474/63.12.46)

Pour toute information, joindre le C.P.A.S. de Somme-Leuze : Mme Isabelle TAMINIAUX (tél.086/32.31.73), [anne-catherine.leboutte@cpas-somme-leuze.be](mailto:anne-catherine.leboutte@cpas-somme-leuze.be)



# LOISIRS

## /PAIN AU FEU DE BOIS



**Le p'tit lopin vous propose la mise à disposition d'un four à pain.**

**Viens cuire ton pain dans leur four à bois et rencontrer tes voisin.e.s!**

Viens avec ta pâte qui a reposé une première fois.

Vous façonnerez ensemble les pâtons, laisserez reposer encore un petit peu et enfournerez. Si tu n'as jamais fait de pain, bienvenue une première fois chez eux avec tes ingrédients pour découvrir leur technique.

**Un dimanche sur deux à partir du 8 janvier - 13h30-Prix libre pour le bois de chauffage-**

**Rue de Leuze 2 B, 5377 Somme-Leuze - infos & inscriptions via la page facebook le p'tit lopin ou [info@leptitlopin.be](mailto:info@leptitlopin.be)**

## /LES COUCOUS D'SOMME

### Agenda des activités de février 2023

Mercredi	1 fév	- Gymnastique douce – 10h – 11.15h
Judi	2 fév	- Café de tricot – 14h – 17h - Cours d'aéologie – 19.30h – 22h
Lundi	6 fév	- Jeux de cartes – jeux de société - 13.30h – 18h - Petite marche (5 à 6 km) et grande marche (8 à 10 km)
Mercredi	8 fév	- Gymnastique douce – 10h – 11.15h
Judi	9 fév	- Cours d'aéologie – 19.30h – 22h
Lundi	13 fév	- Jeux de cartes – jeux de société - 13.30h – 18h - Petite marche (5 à 6 km) et grande marche (8 à 10 km)
Mercredi	15 fév	- Gymnastique douce – 10h – 11.15h
Judi	16 fév	- Café de tricot – 14h – 17h - Cours d'aéologie – 19.30h – 22h
Lundi	20 fév	- Jeux de cartes – jeux de société - 13.30h – 18h - Petite marche (5 à 6 km) et grande marche (8 à 10 km)
Lundi	27 fév	- Jeux de cartes – jeux de société - 13.30h – 18h - Petite marche (5 à 6 km) et grande marche (8 à 10 km)

### Informations :

**Pétanque : tous les jeudis de 14h à 17h selon météo : Luc – 0474 81 33 71.**

**Jeux de cartes/de société : Marie – 0495 90 57 96**

**Petite marche et café de tricot : Gerda – 0486 61 46 44**

**Grande marche : Marc – 0475 82 75 85**

**Gymnastique douce : Cécile – 0478 23 82 75**

**Cours d'aéologie : Luc – 0474 81 33 71**

# /L'ESSOR : PIÈCE DE THÉÂTRE LI MAGOT DÈ VI

L'essor présente *Li Magot dè vi* à la Maison de village « Joseph Burette ».

Une comédie Wallonne en 3 actes de Françoise Honnay avec :

Annick Graindorge, Guillaume Devezon, Jacqueline Vanherf, Jocelyne Riga, Lora Raskin, Mélodie Godfroid, Eric Laffut, Jean-Paul Fourneau, Jean-Pierre Demoulin, Quentin Georis

Mise en scène : Jean-Pierre Demoulin

Aide-mémoire : Jean-François Palange

**Le samedi 4 mars à 20h00**  
**Le vendredi 10 mars à 50h00**  
**Le dimanche 12 mars à 15h00**  
**Le samedi 18 mars à 20h00**

Réservations au 0475/391.662



## INFORMATIONS GENERALES

### /EXERCICES MILITAIRES

**Du 28 et 29 janvier, du 1 au 2, du 6 au 7 et du 8 au 9 février 2023** : le 2 Bn Cdo organisera un exercice en dehors des domaines militaires sur le territoire des communes de CINEY – SOMME-LEUZE – HAVELANGE - HAMOIS. Description de l'exercice : exercice de lecture de carte à pied. Personnel : 20 Véhicules à roues : 02.

**Le 6 février** : le 3 Bn Para organisera un exercice en dehors des domaines militaires sur le territoire des communes de Ciney – Somme-Leuze – Hamois - Havelange. Description de l'exercice : exercice de lecture de carte à pied. Personnel : 20 Véhicules à roues : 01 ;

**Du 27 février au 02 mars 2023** : L'ERSO organisera un exercice en dehors des domaines militaires sur le territoire de la Commune de SOMME-LEUZE. Description de l'exercice : exercice d'ordre de défensive. Personnel : 60. Véhicules à roues : 06 ;

**Du 27 mars au 07 avril 2023** : le Bn Istar organisera un exercice sur le territoire des communes de Namur – Hamois – Assesse – Ciney – Dinant – Havelange – Andenne – Profondeville – Yvoir – Houyet – Gesves – Anhée – Somme-Leuze. Description de l'exercice : exercice d'instruction tactique. Personnel : 100 Véhicules à roues : 20. Emploi de munitions d'exercice : Oui ;



# AGENDA



## /PARUTIONS DU BULLETIN COMMUNAL

Les personnes qui demandent à insérer un article dans cette brochure sont invitées à respecter la date de remise des documents reprise dans le tableau ci-dessous :

DATE ULTIME POUR COMMUNIQUER LES INFOS	DATE DE PARUTION
Le 6 février 2023	Les 22 et 23 février
Le 13 mars 2023	Les 29 et 30 mars
Le <b>vendredi</b> 7 avril 2023	Les 26 et 27 avril
Le 15 mai 2023	Le 1er et 2 juin
Le 12 juin 2023	Les 28 et 29 juin
Le 10 juillet 2023	Les 26 et 27 juillet.

Attention : dans ce mensuel, l'espace disponible est limité, c'est pourquoi nous pourrions réduire et modifier certains de vos articles.

## /COLLECTES DE FEVRIER

**Attention : changement du jour de collecte.**



- **Papiers et cartons** : 6
- **Déchets ménagers** : 6, 13, 20, 27
- **Sacs bleus PMC** : 13, 27
- **Encombrants** : la collecte se fait sur demande auprès de la Ressourcerie namuroise au 081/26.04.00. Infos : [www.laressourcerie.be](http://www.laressourcerie.be) (BEP).

Vous pouvez également consulter le calendrier des collectes sur : <http://www.sommeleuze.be/vie-communale/services-communaux/nature-et-environnement/tout-sur-vos-dechets/ramassages-a-somme-leuze> ou sur [www.bep-environnement.be](http://www.bep-environnement.be)



Pour plus d'infos sur les dates de collectes, vous pouvez également télécharger l'appli Recycle !

!!! Nous vous rappelons qu'en cas de **réclamation relative à la collecte des déchets**, le Bureau Economique de la Province a mis en place un système en ligne, sur le site [www.bep-environnement.be](http://www.bep-environnement.be) (onglet réclamation), qui vous permet d'introduire vous-même votre réclamation auprès des responsables du service collecte. Ceux-ci vous répondront rapidement, chercheront une explication et une solution à votre problème et vous feront également part du suivi qui sera apporté à votre plainte.